

# CONCOURS PHOTOS

## « Les oiseaux dans le paysage »

### Article 1 - Définition et conditions de participation au jeu-concours

Dans le cadre de son animation consacrée aux oiseaux, la Bibliothèque de Brette les pins organise un concours de photographies, dont le thème est « Les oiseaux dans le paysage ».

Les photos proposées auront pour objet les oiseaux de notre région dans leur milieu naturel. Il ne devra figurer aucune personne sur la photographie.

### Article 2 - Conditions de participation

2.1 - Le concours est ouvert à tous, sans condition d'inscription à la Bibliothèque.

La participation est gratuite et individuelle.

Deux catégories sont proposées : enfants (moins de 14 ans) et adultes (15 ans et plus)

2.2 - Seules 3 photographies par personne physique sont acceptées pendant toute la durée du concours.

### Article 3 - Dates du concours

- Date de début du concours : 15 février 2016
- Date de limite de dépôt des photos : samedi 02 avril 2016
- Dates de l'exposition : du 4 au 30 avril 2016
- Remise des prix : courant mai 2016

### Article 4 - Modalités de participation

4.1 - Conditions de dépôt des photos

Les participants devront impérativement respecter les modalités suivantes :

- Les photos seront imprimées au format 13x18, noir/blanc ou couleur sans bordure.
- Les photographies devront être déposées à la bibliothèque de Brette les pins, aux heures d'ouverture avant le samedi 2 avril 2016.
- Les noms, prénoms du participant devront figurer au verso de chaque photographie.
- Chaque photographie devra avoir un titre, également noté au verso de la photo.

4.2 - Garanties et responsabilité sur la validité des photos

- Les participants garantissent que les photos proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une photo existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photos.
- Tout participant reconnaît être l'auteur des images publiées.
- Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir un cliché qui ne correspondrait pas au thème imposé.

4.3 - Modalités de vote et classement

- Les photographies seront exposées avec leur titre mais resteront anonymes durant toute la période d'exposition.
- Une photographie par catégorie sera sélectionnée par un vote des visiteurs de l'exposition.

4.4 – Les participants pourront, s'ils le souhaitent, récupérer leurs clichés à la fin du concours.

### Article 5 – Résultat du concours

5.1 - Les lauréats récompensés seront informés par mail ou par téléphone.

5.2 - Les lauréats s'engagent à autoriser la reproduction de leur photographie dans l'espace de la Bibliothèque et sur le site de la commune de Brette les pins.

5.3 Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement et interdit toute réclamation.